

# Appel à candidature Agent Technique (H/F) Services Techniques C.D.D. temps plein jusqu'au 30/08/2026

L'Association Don Bosco, acteur majeur du secteur social et médico-social en Finistère, intervient sur les champs du Handicap et de la Santé, de la Prévention et de la Protection de l'Enfance, de la Mobilité Inclusive, de la Justice et de la Formation.

## L'Association recrute au sein des Services Techniques de l'Association 1 agent technique CDD Temps plein jusqu'au 30/08/2026

### MISSIONS

Sous la responsabilité du Directeur du Patrimoine et des Services Techniques (DPST),

- Il/elle sera sollicité(e) pour des travaux d'entretien des espaces extérieurs (à raison de 3 jours par semaine selon la saisonnalité)
- Il/elle interviendra en transversalité sur tous les sites de l'Association Don Bosco.
- Il/elle peut être sollicité(e) pour de la rénovation et la remise en état du parc immobilier de l'Association et de ce fait aura des compétences dans divers domaines du bâtiment (électricité, plomberie, peinture, revêtement de sol, réseau basse tension...).
- Il/elle peut être sollicité(e) pour des travaux de maintenance corrective et préventive sur les matériels dans les établissements.

### NIVEAU ET COMPETENCES

Vous justifiez d'une expérience réussie sur un poste similaire et d'un titre de formation de niveau IV.

Vous avez des qualités d'écoute (travail en lien avec les équipes éducatives), de dynamisme, de disponibilité et d'une bonne organisation (interventions sur différents sites).

Permis de conduire indispensable.

### CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Statut : non cadre

Temps de travail : temps plein - planning sur 15 jours : 1 semaine à 40h/1 semaine à 32h du lundi au samedi

Convention Collective : CCN 66

Les candidatures (lettre de motivation + C.V.) sont à adresser pour le 18/05/2026 à :

**Association Don Bosco**  
**Monsieur le Directeur du Patrimoine et des Services Techniques**  
**Parc d'Innovation de Mescoat**  
**29800 LANDERNEAU**  
[alareur@donbosco.asso.fr](mailto:alareur@donbosco.asso.fr)

**Entrée en vigueur de nouvelles modalités du contrôle des antécédents judiciaires précisées par un décret du 28 juin 2024 :**  
Une attestation d'honorabilité datant de moins de 6 mois est exigée.

#### Comment faire la démarche ?

Vous pouvez vous connecter sur le site <https://honorabilite.social.gouv.fr/jai-besoin-dune-attestation-dhonorabilite> ou scanner le QR code ci-après.

(Nous attirons votre vigilance sur le délai de 15 jours à anticiper avant de la recevoir).

